

---

Renvoi au comité des secours de l'adresse de la société populaire de Charlieu (Loire) qui envoie une pétition de la citoyenne Chabreuil, qui a perdu son mari et son fils à la défense de la patrie, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des secours de l'adresse de la société populaire de Charlieu (Loire) qui envoie une pétition de la citoyenne Chabreuil, qui a perdu son mari et son fils à la défense de la patrie, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 443;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25943\\_t1\\_0443\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25943_t1_0443_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

**sont le résultat des mesures vigoureuses et sages prises par la Convention.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1)**

[*Mont-Salin, s.d.*] ((2))

« Citoyens législateurs,

Graces aux généreux efforts de nos braves frères d'armes, nous nous rions à notre tour des menaces du Roitelet sarde qui ôsait encore menacer les frontières de ce district. Le seul aspect du front de nos intrépides guerriers a fait disparaître ses vils satellites, et nous sommes maintenant à l'abri de toute incursion.

Ce monstre couronné, cerné par nos phalanges républicaines sur tous les points du pays qu'il s'efforce de retenir dans l'esclavage, a le sang allumé par la fièvre du désespoir. Il tremble que le peuple qu'il a eû l'impudeur de compter au nombre de ses propriétés sorte enfin de sa longue léthargie et levant une tête imposante, cherche à venger ses droits trop long tems méconnus, en tournant contre lui même l'arme meurtrière dont il l'a armé pour soutenir son extravagante ambition. Il ne peut trouver de la consolation (et nous la lui abandonnons volontiers) que dans la certitude où il est que son cousin le César autrichien et tous ses complices de la fameuse clique despotique éprouveront le même sort. Ces brigands craignent tous, ainsi que lui, le réveil des peuples; déjà ceux-ci ne dorment plus et ne font plus que sommeiller, les cris de la liberté qui se font entendre d'un pôle à l'autre dégourdisent insensiblement leurs sens. Citoyens législateurs, c'est à votre esprit de justice à la profondeur de votre génie, à la sagacité de votre jugement, et surtout aux vertus républicaines dont vous avez décrétés les principes, que sera attribué ce réveil infaillible et salutaire. Oui, le regne de la tyrannie va finir, toutes les nations vont être libres. La pureté de vos maximes, la sagesse de vos lois, surtout celle du 18 germinal (3) qui rend hommage à l'existence d'un Dieu, et reconnaît le plus beau privilège de l'espèce humaine, celui de l'immortalité de l'âme, développent l'amour de la liberté dans tous les cœurs de l'univers, et portent la honte, l'effroi et la mort dans celui des despotes. Bientôt tous les hommes ne formeront plus qu'un faisceau de frères. Ce n'est point assez pour vous, citoyens législateurs, d'avoir assuré la liberté des Français sur des bases indestructibles, d'avoir terrassé sans distinction tous les scélérats qui ont tenté d'anéantir ou d'éloigner l'effet de vos vues bienfaisantes, vous ferez encore le bonheur de la terre entière qui va s'empresse d'adopter le code de vos admirables décrets. Bientôt vous jouirez du seul prix digne des vrais républicains, de la gloire d'avoir fixé le bonheur des humains. Mais jusqu'à cette époque décisive, n'abandonnez point le poste où les vœux du peuple français vous ont appelés et vous retiennent. Que le moment de votre retraite ne soit que celui où l'univers étonné verra tous les sceptres réduits en cendres à vos pieds. Qu'aucune inquiétude sur la

marche des autorités qui vous sont subordonnées ne ralentisse l'activité de vos augustes fonctions; elles ont toutes été purifiées et régénérées. Nous nous plaçons à penser qu'elles se rendront dignes du poste où on les a placés. Pour nous qui, envisagés sous les rapports physiques, avons été en tous tems des vrais Montagnards, nous le sommes devenus moralement dès l'arrivée de votre collègue Albitte dans nos cantons. Sa main bienfaisante nous a aidés à gravir la sainte Montagne vers laquelle tendaient tous nos désirs et tous nos vœux. Soyez sûrs, citoyens législateurs, que nous n'en descendrons jamais. Nous y avons jurés respect à la Convention, soumission à ses lois, confiance absolue dans son comité de salut public, mort à tous les traitres, exécution aux tyrans, et fidélité inviolable à la république une et indivisible. Nous ne serons jamais parjures »

AUDE (*présid.*), ROCHE.

## 5

**La société populaire de Condom, département du Gers, écrit à la Convention nationale, exprime sa joie au récit des nouvelles victoires remportées sur les esclaves espagnols; elle demande un décret qui déclare que cette armée a bien mérité de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1)**

## 6

**La société populaire de Charlieu, district de Roanne, département de la Loire, félicite la Convention de ses travaux, et lui adresse une pétition de la citoyenne Claudine Chabreuil, qui a perdu son mari, Jean Jeannot et son fils, à la défense de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des secours (2).**

## 7

**La société populaire de Beau-sur-Cher (ci-devant S. Martin), district d'Amboise, département d'Indre-et-Loire, en félicitant la Convention, la remercie d'avoir envoyé dans le département le représentant du peuple Francastel.**

**Insertion au bulletin (3).**

(1) P.V., XLI, 74. B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>4</sup>).

(2) C 308, pl. 1199, p. 12.

(3) Il s'agit du 18 floréal.

(1) P.V., XLI, 75. B<sup>in</sup>, 20 mess.

(2) P.V., XLI, 75.

(3) P.V., XLI, 75.